



« Le Canard rit jaune ! »

Bulletin N°11 – février 2015

Réseau EHS-Entraide

(Ce bulletin est diffusé à plus de 1100 EHS)

Objectif : Action nationale MDPH

Suite au rassemblement EHS de « Riou Froid », une réunion se tiendra en Drôme au mois d'avril entre le Directeur de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), le médecin du CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) et les associations POEM26 et « Une Terre Pour Les EHS ».

Ordre du jour : prise en charge par les MDPH, des personnes électrohypersensibles

L'objet de cette réunion serait de pouvoir préciser le rôle de la MDPH et surtout leurs contraintes en particulier en ce qui concerne la nécessité d'avoir des informations individualisées en termes d'altérations de fonction, de retentissements fonctionnels et de caractérisation des prise en charge (méthode, efficacité . . .).

Pour cela, nous avons besoin de vous. Nous nous proposons de leur transmettre des témoignages de personnes EHS afin de leur donner une vue d'ensemble du handicap généré par l'électrosensibilité. Certains de ces témoignages seront utilisés comme cas concrets lors de cette réunion.

Le témoignage ne doit pas dépasser une page et comporter les éléments suivants :

- Votre parcours d'EHS (5 à 10 lignes)
- Vos symptômes (5 lignes)
- Description du handicap induit par l'électrosensibilité (10 à 20 lignes) . Celle-ci permet de déterminer le taux de handicap retenu lors de l'étude des dossiers. Insister sur le retentissement de votre handicap sur votre vie quotidienne de base, courses (les files d'attente), soins, démarches administratives, travail, déplacements . . .

Votre participation est importante pour faire avancer, au niveau national, la prise en charge de l'électrosensibilité par les MDPH.

D'avance, un grand merci à tous,

A vos crayons ;-)

Philippe Tribaudeau,

ENVOYEZ VOS TEMOIGNAGES AVANT LE 31 MARS PAR EMAIL OU COURRIER POSTAL .

Email : uneterrepourlesehs@gmail.com

Adresse postale : **Association "Une Terre Pour Les EHS" 2 rue Louis Girardet 69190 St Fons**

La loi Abeille

La loi ABEILLE sur les ondes a été définitivement adoptée après un parcours législatif de 2 ans : *une première au niveau Européen !*

La loi votée ce jeudi 29 janvier 2015 ouvre la voie à une réduction de l'exposition de la population aux radiofréquences (classées cancérigènes possibles par l'OMS en mai 2011 - Organisation Mondiale de la Santé); elle met en place une instance de dialogue réunissant les parties prenantes ; elle incite à l'usage du "kit mains-libres" ; **elle interdit le WIFI dans les crèches** ; elle **interdit la publicité sur la téléphonie mobile en direction des enfants** ; **elle demande un rapport sur l'électro-hypersensibilité.**

Le dossier avance à petit pas. Cette loi initialement beaucoup plus ambitieuse a été martyrisée par le parlement (Assemblée Nationale et Sénat à tour de rôle). Je me réjouis que le terme électro-hypersensibilité soit inscrit noir sur blanc dans une loi. *Ce qui va probablement inciter les professionnels de la santé et les médecins du travail à davantage d'attention et d'empathie.*

Jean Michel.

Des nouvelles de Durbon

La date limite des dépôts de dossiers de réponse à l'appel à projet lancé par la CAF des Bouches du Rhône, propriétaire des lieux, a été repoussée au 30 mars. Un très gros travail de rédaction a été fait par l'équipe de Madame Rivasi et par l'association EVAL ECO.

Une ouverture pour l'été 2015 est envisageable. Notre dossier est bon mais encore faut-il remporter cet appel d'offre. Si tel est le cas, il nous restera une dernière bataille à mener : obtenir des opérateurs qu'ils changent l'azimut de leurs antennes.

Finalement, il n'est peut-être plus si fou de croire que ce projet puisse aboutir. En tout cas, nous sommes nombreux aujourd'hui à y travailler.

Philippe Tribaudeau
Pour l'association "Une terre pour les EHS"

Questionnaire ANSES

Suite au questionnaire de l'ANSES pour le projet Durbon, vous avez été plus de 180 personnes à y répondre via les associations "POEM26" et "une terre pour les EHS".

Un grand merci à tous. Vos réponses, soyez-en sûr, pèseront dans la décision de l'ANSES de s'engager ou non dans le projet Durbon.

EHS PEUPLE MIGRATEUR !

Le lieu d'accueil de l'association Une Terre Pour Les EHS est définitivement fermé. Pour des raisons historiques et stratégiques le siège social reste à Souvestrière mais pour vos courriers, merci d'utiliser cette nouvelle adresse :

Association "Une Terre Pour Les EHS" 2 rue Louis Girardet 69190 St Fons

BILLET D'HUMEUR

Merci Madame Abeille pour votre obstination et votre persévérance, une loi sur l'environnement électromagnétique a enfin été votée le jeudi 29 janvier 2015 à L'Assemblée Nationale. Certes, elle fut bien épurée mais c'est un début pour nos descendants qui nous poussent à continuer nos actions. Et pour la première fois, l'électro-hyper-sensibilité est nommée!

Merci aussi à Vous, politiques, d'avoir voté cette loi!

Par contre Vous, Politiques, qui ne l'avez pas votée par PEUR de déstabiliser l'économie ou sous prétexte qu'on ne peut pas aller contre le Progrès, je me permets de vous dire:

- Replacer l'HUMAIN au centre de votre action et engagement. L'économie que vous défendez ne doit pas être au détriment de la VIE!
- Prenez le temps de nous rencontrer, de nous connaître, nous les 2A (Abonnés Absents) malgré nous. Certains de nous ont dû tout quitter pour SIMPLEMENT VIVRE!
Quels drôles de société construisons nous en France, pays des DROITS de l'HOMME qui ignore et rejette les plus faibles!
Cette société autorise à grand renfort de publicité le déploiement de technologies qui agressent et détruisent le VIVANT!
- Commencez-vous mêmes par ressentir votre corps pour percevoir à temps ce qu'il essaie inlassablement de vous faire comprendre.
Vous n'êtes pas seulement un esprit pensant : vous êtes incarnés comme nous tous. Ce corps, langage, est avant tout un corps sensible sensoriellement qui alerte lorsque celui-ci est agressé.
- Je vous invite à lire le dernier livre de Mr Laurent Gounelle: "le jour où j'ai appris à vivre" et tout particulièrement les pages 136-137 où vous découvrirez que plusieurs tribus ont su anticiper l'arrivée du tsunami en allant se réfugier plusieurs jours avant loin de celui-ci.
A la question : Comment ont-ils su? Ils répondent avec la plus grande simplicité et évidence : « on a juste écouté la nature ! ».
Que veut dire cette phrase? Je vous laisse y réfléchir...
Ils n'avaient pas la « high-tech » comme vous dites si bien, et pourtant ils ont su trouver une réponse adaptée à une situation d'extrême danger.
Pour vous aider à y répondre, je vous incite juste à pratiquer quelques séances de prise de conscience du corps, de massage, de méditation et de développement personnel pour tout simplement savoir qui et ce que vous êtes.

Nous sommes EHS, aussi :

Ne Nous pensez pas fragile psychologiquement

Commencez par Vous Sentir « Vous » Sensible Sensoriellement !

Et alors enfin la situation pourra évoluer positivement, et un univers sain pourra voir le jour pour nos enfants. Ce temps venu, la devise de la France pourra de nouveau être réalité:

LIBERTE pour chacun de **CIRCULER PARTOUT !**

EGALITE pour tous **d'ACCEDER AUX SOINS**

FRATERNITE : et si on prenait le temps de définir de nouveau le mot « **HUMANITE** »

Catherine Neyrand , Masseur kinésithérapeute, Présidente de Poem26

Les annonces

Toute la France

Bonjour,

je m'appelle Ludivine Favrel et je suis journaliste pour la télévision. Dans le cadre d'un reportage, je cherche le témoignage d'EHS qui accepteraient de témoigner face caméra. L'idée : m'expliquer votre vie au quotidien, vos difficultés etc.

N'hésitez pas à me contacter si vous êtes intéressés.

Bien à vous

Personne EHS-MCS recherche informations sur les essences de bois utilisables comme matériaux de construction à l'intérieur d'un habitat.

Contact : uneterrepourlesehs@gmail.com

06 Alpes maritimes - 29/01/15 - Recherche contact- Urgent

Personne EHS habitant Antibes recherche contacts EHS sur région Alpes maritimes pour conseils en vue reconnaissance handicap et traitement. Je viens d'accepter la rupture de mon contrat de travail dans une entreprise située près d'une antenne à cause de désorientation, impossibilité à se concentrer, maux de tête, dermatite passagère disparaissant à mon domicile, sensations de brûlure dans la tête et le corps. Quelle démarche dois-je avoir ?

23 Creuse - 18/01/15 - Maison à vendre dans région sans téléphone portable - Urgent

Vends maison dans la Creuse secteur Laurière Sint Goussaud dans un hameau LE FIEUX d'une dizaine de maisons à peine où il n'y a pas de réseau pour les portables, maison spatieuse et en cours de rénovation. Peut-être intéressera-t-elle un EHS, je viens de voir le film sur LCP.

Merci de votre réponse. Salutations.

33 Gironde - 23/01/15 - Cherche abri pour l'hiver

Bonjour, je suis dans un camion et je cherche un endroit à l'abri pour cet hiver. Je suis tellement sensible que je ne supporte plus rien. Je profite de mes derniers jours où je peux vous joindre sur internet (cable blindé). Je cherche quelqu'un qui puisse m'accueillir dans la Gironde si possible pas loin des thérapeutes. Merci beaucoup. Renata.

58 - Nièvre - 20/01/15 - Soutien et projet zone blanche - Urgent

Concerne Bourgogne et France entière -

Je voudrais recevoir des courriers postaux d'EHS ou sympatisants pour soutien réciproque et amitié. Quand ma fracture du poignet sera guérie, je voudrais monter un projet de zone blanche dans le Morvan (départements 58 et sud 89) et contacter des élus locaux. Qui peut m'aider ? Qui y viendrait ? (580km au sud-est de Paris).

75 - Paris - 10/01/15 - Paris recherche d'appartement - Urgent

Je suis à la recherche d'un appartement soit en RdC, soit blindé, ou en tous cas à l'abri des ondes, afin de pouvoir rester encore quelque temps (au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire) à Paris. Je suis ouverte aux solutions les plus diverses, si la protection est adéquate, appartement petit ou grand, location, sous-location, co-location... voire achat avec maximum 20mn de transport jusqu'au métro Pyrénées. Merci de toutes vos idées.

83 -Var - Collectif EHS 83.

(En attendant la création d'autres collectifs dans la région), EHS et sympathisants de la région PACA, rejoignez-nous, quels que soient vos moyens :

Courrier postal, téléphone ou mail, même et surtout si vous ne pouvez pas venir aux réunions.

Soyons électro-solidaires, faisons en sorte :

- que personne ne soit lâché, par le biais du parrainage, qui permet à ceux qui sont privés d'internet de recevoir le Canari par courrier, et les nouvelles fraîches du collectif par courrier ou téléphone.

- que tout le monde puisse participer d'une manière ou d'une autre. Idées, signatures au bas d'une lettre, etc... sont également utiles à un collectif.

Le but des collectifs EHS est de nous rendre visibles et d'informer, malgré l'adversité, les Autorités et la population. Notamment pour obtenir la conservation et la création de zones blanches.

Il s'agit aussi de partager nos expériences, connaissances et savoir-faires (au sujet de l'assainissement de logements, de la recherche de zones peu irradiées, des médecins, des MDPH

et autres types d'indemnisations, des tests et traitements, des informations scientifiques, etc...).

En attendant la multiplication de collectifs, pour additionner nos énergies et converger vers une association nationale qui centraliserait ces connaissances et savoir-faires ?

L'appel est lancé. En sachant que sans actions collectives, les intérêts personnels ne pourront aboutir que de façon précaire...

Pour joindre ce Collectif : COLLECTIF EHS 83 – Le Saint Flavien – Rue Consalvi – 83000 Toulon / 04 94 46 48 71 / collectifehs83@laposte.net “

95 - Eure - 29/01/15 - Pour EHS 27, 95, 78, 60 - Recherche de logement

Bonjour, je suis à la recherche d'une location de préférence en maison dans un lieu calme, qui serait aménageable pour moi (19 ans, électrosensible) et mon père (chimico-sensible). Nous recherchons dans les départements de l'Eure (27), des Yvelines (78), du Val d'Oise (95) et de l'Oise (60). Nous sommes prêts à partager les frais d'une maison en colocation avec une ou d'autres personnes électrosensibles à la recherche d'un logement. Je recherche également des contacts dans ces départements. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des propositions de location ou si vous êtes intéressés pour partager les frais d'une colocation.

Pour déposer une petite annonce : <http://uneterrepourlesehs.org/?deposer-une-annonce-aupres-du-reseau-e-h-s-4>

Au fait, c'est quoi, la MDPH ?

La **Maison départementale des personnes handicapées** (connue aussi sous le sigle : **MDPH**) est en France un [groupement d'intérêt public](#) présent dans les [départements français](#), défini par l'article 64 de la [loi handicap du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des [personnes handicapées](#)¹.

La MDPH a deux objectifs : offrir aux personnes [handicapées](#) ainsi qu'à leurs familles la possibilité d'accéder

aux principaux droits et prestations favorisant l'accueil et l'accompagnement de ces derniers et de sensibiliser les personnes sur les problèmes liés au handicap. Son fonctionnement est précisé dans le décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005². Elle fait l'objet d'une codification aux articles L. 146-3 et suivants du [code de l'action sociale et des familles](#).

Dans chaque département, la MDPH prend en charge les démarches liées aux différentes situations de handicap et en effectue le suivi.

La Commission exécutive

Chaque Maison Départementale des Personnes Handicapées est gérée par une commission exécutive, présidée par le président du Conseil Général qui est chargé d'assurer la tutelle administrative et financière.

Cette commission est composée de membres représentant :

- le département (pour moitié de ses membres)
- les associations des personnes [handicapées](#) (pour un quart de ses membres)
- l'État et les organismes d'assurance maladie et d'allocations familiales (pour un quart de ses membres)

Chaque MDPH est dirigée par un directeur qui est nommé par le Conseil Général. Ce directeur est chargé de mettre en place les décisions de la Commission exécutive et de nommer les membres de l'équipe pluridisciplinaire.

Constitution

Chaque MDPH est composée de plusieurs membres issus de différents corps.

- Une équipe pluridisciplinaire dont les membres sont nommés par le directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Les membres sont selon l'article L146-8 de la [Loi du Handicap](#) des professionnels ayant des compétences médicales ou paramédicales, des compétences dans les domaines de la psychologie, du travail social, de la formation scolaire et universitaire, de l'emploi et de la formation professionnelle. **Chaque équipe doit être apte à évaluer les besoins de compensation du handicap et d'établir un plan personnalisé de compensation, quels que soient la demande et le type de [handicap](#).**
- Une Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ([CDAPH](#)) qui décide des suites à donner aux demandes des personnes [handicapées](#) concernant leurs droits, le projet de vie de la personne ainsi que du plan personnalisé de compensation.
- Un référent chargé de faciliter l'accès des travailleurs [handicapés](#) au service public de l'emploi. Il a comme mission de recevoir et d'orienter les demandes individuelles de chaque personne vers les services et les autorités compétents;
- Une équipe qui veille à la santé des personnes [handicapées](#). Elle évalue les besoins de prise en charge en matière de soins, propose des réponses adaptées et gère un service d'intervention d'urgence auprès des personnes concernées.

Fonctionnement

Transfert de la demande à la CDAPH

Chaque MDPH sert de guichet afin de faciliter la communication entre le demandeur et son interlocuteur. En effet, les personnes [handicapées](#) communiqueront avec une seule personne quelle que soit leur demande.

Pour que la MDPH puisse répondre à la demande des personnes handicapées, celles-ci doivent remplir un formulaire dans lequel elles exprimeront leur demande. Le formulaire (cerfa 13788 01) est disponible dans

les MDPH ou sur internet. Chaque formulaire doit être accompagné d'un certificat médical ou pour les personnes en situation de [handicap visuel](#), d'un formulaire de bilan [ophtalmologique](#).

Une fois le formulaire déposé à la MDPH de son lieu de résidence, la MDPH a pour fonction de transmettre la demande à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ([CDAPH](#)) afin qu'elle prenne une décision.

Être au service des usagers

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH) est délivrée par la MDPH. Elle donne droit à un certain nombre de prestations ou d'aide pour les travailleurs [handicapés](#) et leur employeur. Cette reconnaissance permet aux personnes [handicapées](#) d'être embauchées par des [entreprises adaptées](#) et par conséquent, d'être bien orientées dans leur projet professionnel.

Les MDPH ont également comme fonction de délivrer les cartes d'invalidité ou de priorité. Concernant les cartes européennes de stationnement, la MDPH est chargée de l'instruction des dossiers mais c'est la Préfecture qui les délivre.

Missions

Selon l'article de la loi du 11 février 2005, la Maison Départementale des Personnes Handicapées assure plusieurs missions :

1. Elle accueille, informe, accompagne et conseille les personnes handicapées ainsi que leur [famille](#),
2. Elle accompagne les personnes handicapées et les familles lors de l'évolution du [handicap](#),
3. Elle œuvre à la sensibilisation de tous les [citoyens](#) au handicap,
4. Elle traite les dossiers intéressant la personne handicapée. La MDPH gère toutes les demandes de droits ou prestations qui relèvent de la compétence de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ([CDAPH](#)),
5. Elle met en place une équipe [pluridisciplinaire](#) chargée notamment d'évaluer les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente sur la base de son projet de vie et de proposer un plan personnalisé de compensation du handicap,
6. Elle met en place et organise le bon fonctionnement de ses membres,
7. Elle met en place et organise le procédure de conciliation en interne,
- 8. Elle assure l'aide nécessaire à la formation des projets de vie des personnes handicapées et à la mise en œuvre des décisions prises par la CDAPH,**
- 9. Elle diffuse un livret d'information sur les droits des personnes handicapées et la lutte contre la maltraitance,**
10. Elle gère le recours amiable : la MDPH établit une liste de personnes qualifiées pour proposer des mesures de conciliation lorsqu'une personne souhaite faire appel à une décision prise par la commission pour les droits et l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette procédure de conciliation suspend les délais de recours.

Quelques précisions intéressantes, obtenues après entretien avec deux personnes d'une MDPH.

Tout dossier, peu importe la demande (AAH, RQTH, Compensation) passe d'abord chez le Médecin de la MDPH, qui en prend connaissance et donne son avis.

Le dossier passe logiquement par la suite, devant la Commission Technique, mais en fin de compte, seulement certains dossiers sont examinés, (la commission est plutôt amenée, à se prononcer au sujet de

l'orientation, plus particulièrement concernant les personnes nécessitant une prise en charge dans des structures adaptées)

Dans de nombreux cas, la décision est donc prise en amont, notamment à partir de la grille (cases à cocher, les deux dernières pages du certificat médical) que le Médecin de la MDPH, compare avec le guide barème (« très rigide ») ne permettant pas une prise en compte réelle des problèmes que nous rencontrons (pas de jambe en moins, pas de fauteuil etc.)

Compte tenu de ces informations précieuses, mon cheminement a été le suivant, mais il n'engage que moi, bien évidemment.

Lorsque nous écrivons notre « **Projet de vie** », nous sommes souvent tentés, de dire ce que nous espérons pouvoir mettre en place, (déménager, vivre à la campagne, si tant est que ce soit la bonne solution, changer de travail, etc.

C'est louable et courageux de notre part, mais cela a peut être tendance à nous desservir.

N'oublions pas que les caisses de l'état sont presque vides. Nous n'aurons probablement jamais une réelle compensation, si nous semblons, à même , de nous débrouiller seuls.

Peut-être que dans cette rubrique « **Projet de vie** » nous aurions intérêt, à minorer nos espoirs, même si, et je le pense sincèrement, d'en avoir, c'est meilleur pour le moral.

Nous savons parfaitement que notre fatigabilité, va nous rendre la tâche difficile. L'énergie qui nous reste, est malheureusement en grande partie, utilisée à nous débattre avec l'administration. (Les assistantes sociales ne sont pas formées à notre « Handicap » L'écoute n'est pas souvent au rdv et leur emploi du temps est tel, qu'elles préfèrent, passer leur chemin).

A nous d'insister de façon importante, sur le retentissement de notre « Handicap » **sur notre vie quotidienne de base** et non « le superflu », courses (fils d'attente), soins, démarches administratives, travail, déplacements chez les professionnels de santé, exercices physiques, (qui nous sont pourtant conseillés).

Tout cela, rendu impossible, pour beaucoup d'entre nous, du fait des technologies sans fil, utilisées partout.

Par ailleurs, évitons de parler de dépression, les médecins s'engouffrent dans cette porte, pour mieux nous prescrire certains médicaments, qui nous le savons, ont souvent plus d'effets négatifs que positifs. **Si certains se sentent dépressifs, qu'ils parlent en leur nom, mais n'en fassent jamais une généralité. Pour que nos dossiers passent systématiquement en commission, nous pouvons demander à notre Médecin traitant de rédiger un courrier explicite, demandant impérativement à ce que nous puissions être reçus et entendus au sujet de nos difficultés.**

A priori, si le médecin traitant en fait la demande, le Médecin de la MDPH, peut se déplacer. D'où l'importance d'avoir un Médecin de famille à l'écoute puisque celui-ci, joue un rôle prépondérant.

Malheureusement, peu de généralistes le sont réellement. Certains EHS se voient répondre par une fin de non recevoir, du fait de leur problème de santé, encore inconnu du monde médical, et c'est inacceptable.

Comme la grille que complète le médecin traitant est un document CERFA qui ne tient pas compte de nos difficultés, il serait intéressant de solliciter tous les Directeurs de MDPH, pour qu'ils fassent remonter nos besoins aux instances supérieures, de façon à ce que ce document puisse évoluer rapidement.

Une terre organise au printemps une réunion importante avec différents interlocuteurs, dont un représentant de la CNSA (Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie), des demandes pourront être faites à ce moment là, mais nous tous individuellement nous pouvons aussi faire en sorte que ça bouge. Ecrivons dans nos MDPH respectives.

Nous avons également, au sein de l'Association, un gros travail à réaliser, pour faire en sorte que le regard sur les difficultés que nous rencontrons, puisse changer. Il passera obligatoirement par un rapprochement **avec les différentes ARS de France qui ont déjà réceptionné des directives en provenance de la Direction Générale de la Santé.**

N'oublions pas non plus, que le 3ème Plan Régional de Santé le PRS 3, est en cours de préparation et verra le jour fin 2015. Les demandes et propositions des Associations sont attendues dans le cadre de la réflexion qui sera menée, **à nous de saisir cette occasion.**

Anne